

## DECLARATION I

(constitutions, libérations ultérieures, augmentations du capital et modifications analogues)

du (ou des) fondateur(s) respectivement requérant (s)

Vu les dispositions du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le Registre du Commerce concernant les apports en nature et les reprises de biens, les soussignés déclarent ce qui suit en ce qui concerne la

SA, Sàrl, société coopérative, société en commandite par actions, SICAV, SICAF

(biffer ce qui ne convient pas)

--

(raison de commerce et siège)

1. La société n'a repris d'un actionnaire / associé ou d'une personne qui lui est proche aucun bien (p. ex. immeubles, papiers-valeurs, brevets, créances, entreprises ou patrimoines avec actif et passif) d'une certaine importance, sauf, cas échéant, ceux mentionnés dans la réquisition.
2. La société ne s'est pas engagée à reprendre d'un actionnaire / associé ou d'une personne qui lui est proche des biens déterminés d'une certaine importance, sauf, cas échéant, ceux mentionnés dans la réquisition.
3. La société n'a pas l'intention de reprendre d'un actionnaire / associé ou d'une personne qui lui est proche des biens déterminés d'une certaine importance (sauf, cas échéant, ceux mentionnés dans la réquisition) avec la certitude ou la quasi-certitude, en raison de circonstances particulières, de réaliser cette intention.
4. Il n'existe pas d'autres compensations de créances que celles indiquées dans les pièces justificatives en main du registre du commerce.
5. La société n'a garanti ou assuré des avantages particuliers ni à des fondateurs, ni à d'autres personnes, p. ex. participations au bénéfice net ou au produit de liquidation de parts sociales, qui reviennent aux actionnaires / associés comme tels, ou privilèges dans les relations d'affaires avec la société.

Date	Signature de tous les fondateurs (lors de la constitution) / des requérants (dans les autres cas)